



Travaux du réseau de chaleur urbain Rue des 25 fusillés

Dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur biomasse au sud de la Métropole, ENERSUD entreprend des travaux de grande envergure afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à une énergie fiable, respectueuse de l'environnement et économiquement maîtrisée.

Ces interventions impliquent, entre autres, la pose de canalisations sous voirie, ce qui pourrait engendrer des perturbations temporaires sur la circulation et le stationnement dans votre quartier.

À compter du lundi 25 août 2025, des opérations de pose de canalisations enterrées auront lieu rue des 25 Fusillés. Ce chantier devrait s'achever début octobre.

L'accès aux habitations pour les riverains sera possible le week-end et en dehors des horaires de chantier (avant 7h30 et après 18h30).

Les conditions de circulation pendant la durée des travaux sont détaillées au verso de ce courrier. Nous vous encourageons à prêter une attention particulière à la signalisation mise en place afin d'assurer la sécurité de tous.

ENERSUD est pleinement conscient des désagréments que ces travaux pourraient occasionner et s'engage à limiter au maximum leur impact sur le quotidien des riverains.

En cas de modification du calendrier, les nouvelles dates seront mises à jour sur notre site internet dédié (contact ci-dessous).

UN RESEAU DE CHALEUR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un réseau de chaleur ou réseau de chauffage urbain est un chauffage central à l'échelle d'une ville qui permet d'alimenter des bâtiments collectifs (privés, publics, industriels) en chauffage, en eau chaude sanitaire. Il se compose d'une unité de production de chaleur, d'un réseau de canalisations qui transporte la chaleur sous forme d'eau chaude et de sous stations d'échange situés dans les bâtiments raccordés.

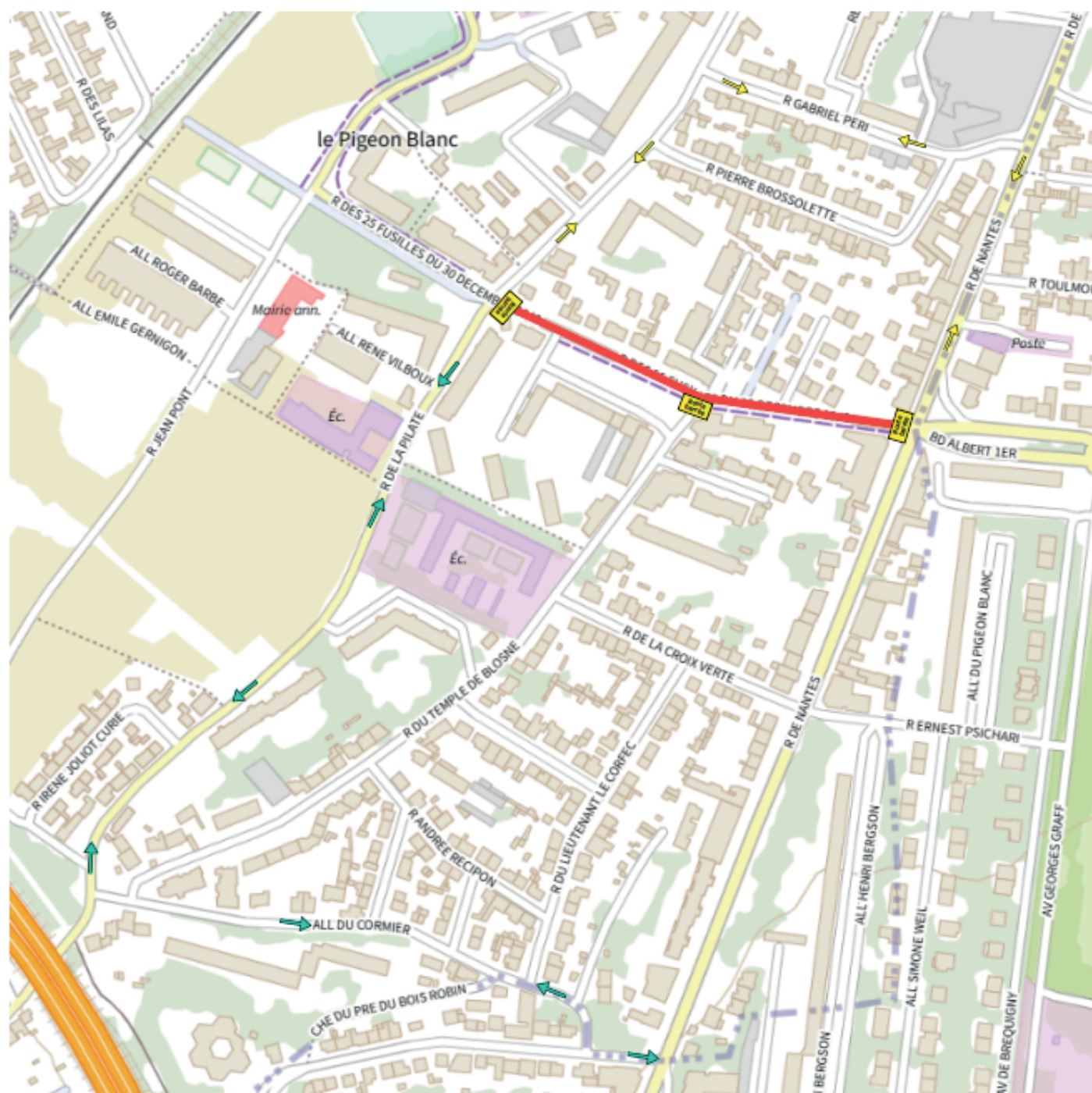
Renseignements
<https://www.rezomee.fr/enersud/>

La médiatrice chantier est à votre disposition au numéro vert ci-dessous :

0 805 020 199 Service & appel gratuits



Plan des déviations



Source plan : Géoportail

■ Zone travaux

→
→ Déviation